



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de construire

Question écrite n° 121033

Texte de la question

M. Yves Jégo souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme. Cette simplification des procédures, si nécessaire soit-elle, pourrait se faire au détriment de nombreux maires, qui se verraient privés de certains outils d'évaluation. Une telle préoccupation est notamment liée à trois innovations majeures, à savoir l'absence de présentation de plans intérieurs, la déclaration de la SHON et d'elle seule, et le caractère déclaratif du certificat de conformité. Ces changements, en réduisant le nombre d'éléments de confort dont les maires ont connaissance, pourraient compliquer singulièrement l'évaluation de la valeur locative des biens immobiliers, de même que l'évaluation des travaux d'assainissement nécessaires. Il souhaiterait que le Gouvernement lui indique les mesures qu'il compte prendre afin de répondre à cette préoccupation.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121033

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2840